

Parc éolien Paz'éole : compte-rendu du comité de suivi sur les mesures à destination des riverains

3 septembre 2025

Salle Escale de Retz à Sainte-Pazanne

Présents :

- Une dizaine de riverains
- Mme Guitteny, Maire de Sainte-Pazanne
- M. Chauvet, Adjoint aux bâtiments et voiries
- 4 représentants de RWE

Lors du comité de suivi de juin 2025, les équipes de RWE ont présenté le déroulement du futur chantier du Parc éolien et les engagements pris dans le cadre de la Charte de bon voisinage annexée à l'autorisation environnementale délivrée pour le projet. A cette occasion, les riverains du futur parc ont fait part de leur souhait de bénéficier de mesures de partage de la valeur du futur Parc éolien.

C'est dans ce cadre que nos équipes ont proposé un atelier le 3 septembre 2025 pour échanger sur :

- 1/ des mesures obligatoires dans le cadre de la charte de bon voisinage ;**
- 2/ des mesures volontaires de partage de la valeur.**

1/ Compte-rendu des échanges sur les mesures obligatoires :

Panneaux d'information : les participants proposent que les panneaux présentent des éléments techniques relatifs au Parc éolien (photographies des différentes étapes du chantier, production moyenne, nombre de kilowattheures, équivalent en nombre de foyers alimentés, surface occupée par une éolienne comparée au photovoltaïque au sol, etc.) ainsi que des informations sur la biodiversité locale. L'emplacement recommandé se situe au niveau de l'éolienne E2 (voir carte en annexe).

Les participants souhaitent disposer d'un tableau de bord, accessible en ligne et/ou via le site de la mairie, pour suivre les activités du parc éolien (opérations de maintenance, suivis acoustiques et environnementaux, contrôles, etc.).

Bourse aux arbres : peu d'intérêt exprimé pour cette mesure.

Fleurissement des hameaux : peu d'intérêt exprimé pour cette mesure.

Enfouissement des lignes électriques : aucun commentaire.

Mesures en faveur de l'attrait touristique : certains participants y sont favorables, notamment autour de la rivière du Tenu, ou du dolmen du Port Faissant. D'autres participants expriment toutefois le souhait de maintenir le cadre paisible de leur hameau.

Autres commentaires : les participants soulignent que la circulation dans les hameaux pose des problèmes de sécurité et sont intéressés par la mise en place d'aménagements de voirie visant à ralentir la circulation automobile.

Une autre proposition porte sur la création ou le renforcement d'un réseau de mares afin d'améliorer le stockage de l'eau et l'entretien des fossés et busages, pour faciliter l'écoulement des eaux en périodes de fortes pluies.

2/ Compte-rendu des échanges sur les mesures volontaires de partage de la valeur :

Une électricité à tarif préférentiel : RWE propose, en partenariat avec le fournisseur d'électricité *Energie d'ici*, une réduction de 220€ par an pendant 5 ans. Cette réduction est calculée sur la base de la puissance du Parc éolien (20€ de réduction par MW, soit 220€ pour une puissance totale de 11 MW). Les participants estiment toutefois que le montant et/ou la durée de l'offre sont insuffisants.

Mesures relatives aux nuisances sonores : Un participant évoque la mise en place de mesures pour limiter les nuisances sonores potentielles. RWE rappelle qu'à l'intérieur des habitations, les éoliennes sont inaudibles. En extérieur, la plantation de haies peut contribuer à atténuer le bruit tout en favorisant la biodiversité (cf. bourse aux arbres). Les murs anti-bruit sont jugés inefficaces et peu esthétiques. Par ailleurs, une étude acoustique sera réalisée au cours de la première année d'exploitation du Parc afin de vérifier le respect de la réglementation en vigueur.

Suivi sanitaire : un participant propose la mise en place d'un suivi sanitaire, en complément du diagnostic réalisé auprès des élevages environnants. Certains participants proposent l'intervention d'un géobiologue auprès des habitants volontaires pour effectuer un état initial (TO), assorti de recommandations, puis un nouveau passage après la mise en service pour en évaluer les effets. Souhait d'un participant d'étendre la mesure au-delà des riverains, aux habitants de la commune également.

Achats groupés liés à la transition énergétique : RWE propose l'attribution d'une enveloppe par foyer destinée à des achats en lien avec la transition énergétique : kit panneau solaire, vélo ou vélo électrique, système de chauffage, diagnostics de performance énergétique, rénovation thermique, etc. Les participants souhaitent pouvoir choisir librement les équipements correspondant à leurs besoins. Un participant témoigne de l'installation d'un kit solaire *Beem* sur sa façade, lui permettant d'économiser environ 200€ sur sa facture d'électricité.

Financement participatif : dans le cadre du financement du chantier, RWE propose, en partenariat avec *Lendosphère*, un dispositif de financement participatif (cagnotte) permettant aux habitants de Sainte-Pazanne d'investir dans le projet et de percevoir des intérêts pendant 3 ans.

L'atelier se conclut par le souhait des participants de disposer d'un tableau récapitulatif présentant, pour chaque mesure, les bénéfices associés. Celui-ci vous est présenté ci-dessous.

La prochaine réunion consistera à choisir la ou les mesures à mettre en œuvre.

Nom de la mesure	Description	Calendrier + Modalités	Gain	Commentaires
1 Offre locale d'électricité	<p>La mesure vise à proposer une réduction sur la facture d'électricité via un partenariat entre RWE et le fournisseur d'électricité Energie d'Ici.</p> <p>Offre disponible pour les foyers volontaires dans les hameaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Bois Flamberge La Grande Metairie La Durasserie Le Port Faisant L'Hermanderie La Foucaudière La Mercerie L'Ennerie 	<p>Début des souscriptions : à la mise en service du parc.</p> <p>Durée : 5 ans.</p> <p>Vous recevrez une brochure d'information ainsi qu'un bulletin d'adhésion valable 1 an. La grille tarifaire du fournisseur <i>Energie d'Ici</i> vous permettra de comparer le prix de votre fournisseur actuel avec les prix pratiqués par <i>Energie d'Ici</i> et ainsi simuler les économies réalisées annuellement.</p> <p>Un représentant d'<i>Energie d'Ici</i>, pourra répondre à l'ensemble de vos questions par mail ou par téléphone.</p> <p><i>Energie d'Ici</i> propose un abonnement « base » ou un abonnement « heures pleines heures creuses ». Leurs tarifs tiennent compte des variations saisonnières (basse et haute saison)</p> <p>Comme tous les fournisseurs, <i>Energie d'Ici</i> est amené à faire évoluer ses tarifs. toute nouvelle grille tarifaire est communiquée au moins 1 mois avant son entrée en vigueur. Pour les particuliers, le contrat peut être résilié à tout moment, sans préavis ni frais, conformément à l'article L136-1 du Code de la consommation.</p>	<p>Prix proposé par RWE : 20€/MW du Parc Paz'ole. Sachant que le Parc a une puissance de 11MW, ce sont 220€/an de réduction qui sont proposés.</p> <p>Offre valable pour 23 foyers.</p> <p>Vous pouvez estimer votre facture via la grille tarifaire <i>d'Energie d'Ici*</i> en annexe 1.</p>	<p>Demande des participants : proposer une réduction + forte. → proposition de créer une liste de pré-inscription pour calibrer l'offre sur le nombre d'inscrit.</p> <p>Demande des participants : Possibilité d'étendre la durée de l'offre ?</p>

Nom de la mesure	Description	Calendrier + Modalités	Gain	Commentaires
2 Aide renouvelable aux particuliers	<p>La mesure vise à participer financièrement à des achats en lien avec la transition énergétique dans les hameaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Bois Flamberge La Grande Metairie La Durasserie Le Port Faisant L'Hermanderie La Foucaudière La Mercerie L'Ennerie 	<p>Début des souscriptions : à la construction du parc.</p> <p>Au début de la construction du parc, vous recevez une brochure d'information ainsi qu'un bulletin d'inscription valable 1 an. Vous pourrez envoyer votre devis OU votre facture d'achat / de travaux accompagnée d'un RIB. Une convention entre la société gestionnaire du parc et le bénéficiaire sera établie une fois les documents validés.</p> <p>Liste d'équipements proposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poêle à granulés / poêle à bois Achat d'un vélo ou vélo électrique Panneaux solaires (ex : kit solaire beem*) Appareil de régulation de chauffage Ampoules basse consommation Matériaux d'isolation thermique (plancher, plafond, mur, toiture, fenêtre, porte-fenêtre, volets isolants, porte d'entrée donnant sur l'extérieur) Matériaux de calorifugeage Puit canadien / petit éolien Equipement de raccordement à un réseau de chaleur Diagnostic de performance énergétique Borne de recharge de véhicule électrique Compteur individuel pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire Autre équipement pertinent : ... 	<p>Une enveloppe de 20 000€ est proposée par RWE (soit 860 € / foyer sur une base de 23 foyers). Cette enveloppe est à prix unique. Si votre achat est inférieur à 860 € alors vous pouvez faire 2 achats. (ex : kit solaire + ampoules basse consommation).</p>	<p>Retour d'expérience d'un participant sur le *kit solaire Beem (entreprise nantaise) : panneau solaire à poser et brancher chez soi (possibilité de l'installer sur la façade de la maison, sur la terrasse ou dans le jardin). 500 Watt-Crétes de puissance maximale. Il permet d'économiser environ 200€/an sur la facture d'électricité.</p> <p>Coût du kit solaire : 429€.</p> <p>Proposition d'un participant : RWE propose une liste et les riverains se positionnent sur plusieurs achats, en fonction de leurs besoins.</p>

Nom de la mesure	Description	Calendrier + Modalités	Gain	Commentaires
3 Financement participatif	<p>La mesure vise à lancer un financement participatif du chantier de construction du parc, via la plateforme en ligne <i>Lendosphère</i>. Les habitants qui choisissent d'investir bénéficient d'un taux d'intérêt en vigueur au moment du lancement de l'opération, pour une durée de 3 ans.</p> <p>A titre d'exemple, en 2025, RWE a mené une campagne proposant un taux d'intérêt de 7%. Il s'agit d'une retombée directe et rapide ouverte aux habitants de Sainte-Pazanne (avec une priorité d'information donnée aux hameaux riverains).</p>	<p>Début du financement participatif : avant la construction du parc.</p> <p>Une réunion d'information pourrait se tenir avec un représentant de <i>Lendosphère</i> afin d'expliquer les modalités de fonctionnement du financement participatif et répondre aux questions.</p> <p>Puis, la campagne sera lancée sur la plateforme en ligne https://lendosphere.com.</p> <p>Les habitants auront quelques jours pour y investir jusqu'à ce que la cagnotte atteigne 100% de la somme ouverte.</p>	<p>Pour un investissement de 3000 € avec taux d'intérêt à 7% pendant 3 ans, le gain est estimé à :</p> <p>Année 1 : <i>Lendosphère</i> vous rembourse de 1000 € de capital + 210 € d'intérêts → 1210 € perçus</p> <p>Année 2 : Remboursement de 1000 € de capital + 140 € d'intérêts → 140€ perçus</p> <p>Année 3 : Rembourse de 1000€ de capital + 70€ d'intérêt → 1070 € perçus</p> <p>Total du capital récupéré : 3000€</p> <p>Intérêts cumulés bruts : 420€</p> <p>Gain après impôts : Les intérêts sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % (12,8% d'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux). Intérêts nets après impôts : 294 €.</p> <p>Pour un investissement de 5000€ : intérêts cumulés bruts: 700€. Gain net après impôts : 490€</p>	<p>C'est une option qui a suscité moins d'engouement de la part des participants à la réunion car le gain est ponctuel et ne sera pas réitéré.</p>

Nom de la mesure	Description	Calendrier + Modalités	Commentaires
4 Diagnostic santé	<p>La mesure vise à répondre aux préoccupations exprimées par les riverains quant aux effets du parc éolien sur leur santé.</p>	<p>RWE entend ces préoccupations et s'engage à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour limiter au maximum les nuisances liées au parc éolien. Sur la base des connaissances scientifiques actuelles (rapports d'experts français indépendants* et revues scientifiques), aucune preuve scientifique n'établit à ce jour l'existence de maladies organiques causées par l'exposition aux parcs éoliens.</p> <p>En revanche, des nuisances (bruit, gêne visuelle, sentiment d'inconfort) peuvent être ressenties de manière subjective. Afin d'y faire face, les mesures suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réalisation de mesures acoustiques après la mise en service du parc pour attester qu'il respecte bien la réglementation en vigueur. En cas de dépassement constaté, des mesures correctives seront mises en place (bridge, réduction de puissance la nuit...). -Mise en place d'un point de contact dédié, permettant aux riverains de signaler toute nuisance perçue et d'assurer un suivi adapté. -Mise en place d'un comité de suivi des riverains pour diffuser l'information. <p>*ANSES : <i>Avis et rapport relatif à l'évaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens</i>, 14 février 2017 https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2013SA0115Ra.pdf</p> <p>**Cerema : Article "Effets du bruit des éoliennes sur la santé : mythe ou réalité ?" https://www.cerema.fr/fr/actualites/effets-du-bruit-eoliennes-sante-mythe-ou-realite</p>	<p>Contrairement au protocole d'élevage mené sur le parc Paz'éole, qui dispose de données vétérinaires régulières, la mise en place d'un protocole sanitaire humain s'avère difficile à mettre en place, faute de données de santé humaine de long terme.</p> <p>Cette mesure n'est pas retenue par RWE mais pourra être rediscutée lors de la prochaine réunion.</p>

Annexe 1 :

Grille tarifaire d'Energie d'Ici Août – Déc 2025 :

Tarifs TTC applicables du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2025 sous réserve de l'évolution des prix selon nos Conditions Générales

Puissance souscrite (kVA)	Base (CU 4)		Heures Creuses (MU 4)		Réduction RWE
	Abo. (€/mois)	Energie (c€/kWh)	Abo. (€/mois)	Energie (c€/kWh)	
3	12,41		13,15		- 220 €/an
6	16,11		17,58		- 220 €/an
9	19,81		22,02		- 220 €/an
12	23,51	HPH : 23,89	26,45	HPH : 23,30	- 220 €/an
15	27,21	HCH : 19,67	30,88	HCH : 19,38	- 220 €/an
18	30,90	HPB : 16,89	35,32	HPB : 16,83	- 220 €/an
24	38,30	HCB : 16,29	44,18	HCB : 16,23	- 220 €/an
30	45,70		53,05		- 220 €/an
36	53,09		61,92		- 220 €/an

Annexe 2 :

Projet :

Localisation : Sainte-Pazanne (44)

Puissance installée : 11,025 MW

Caractéristiques :

3 éoliennes Nordex N117 (150 m en bout de pale)

3,675 MW par éolienne

4 750 foyers alimentés

1 poste de livraison

Raccordement au poste source de Brains

Dates clefs:

Elagages préventifs : courant 2025-2026

Début du chantier : report à sept. 2026

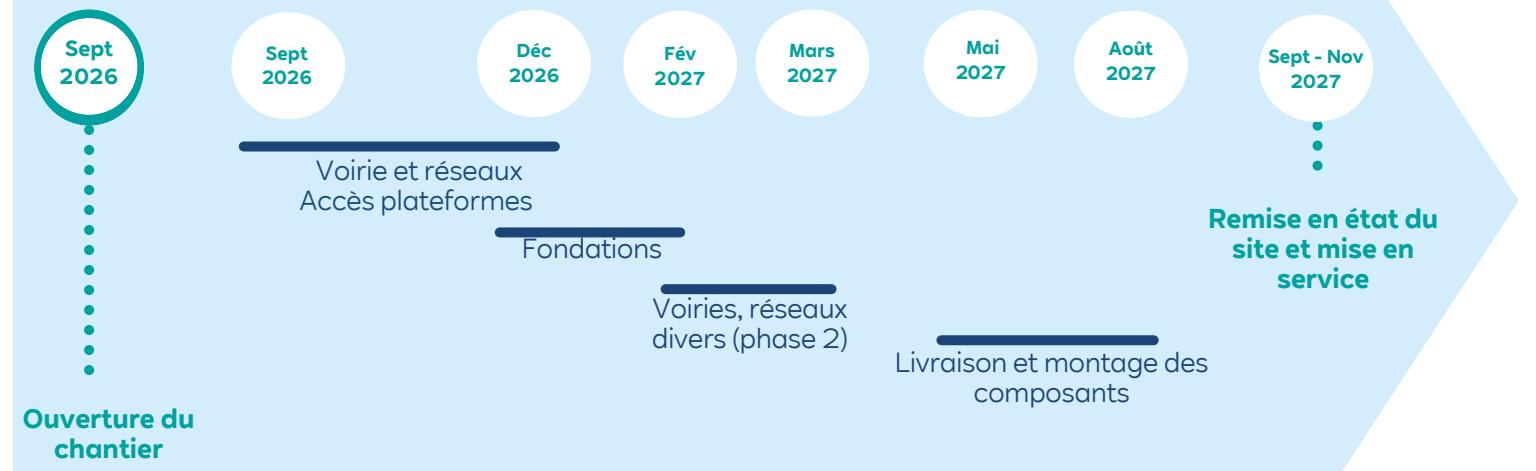
Début du levage estimé : mai 2027

Mise en service estimée : nov. 2027

Durée de vie du projet : 30 ans



Calendrier prévisionnel des travaux, à date :



Loïc Micheron

Chargée de mission pré-construction RWE
loic.micheron@rwe.com
06 07 47 16 60



Sixtine MAISONNAVE

Chargée d'affaires foncières RWE
sixtine.maisonnavre@rwe.com
06 02 10 10 85

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site de Paz'éole :
<https://saintepazanne.projet-eolien.com/>

